



RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

SOMMAIRE

1.	Les résultats 2024.....	3
2.	La section de fonctionnement.....	5
2.1.	Les dépenses de fonctionnement	5
2.2.	Les recettes de fonctionnement.....	6
3.	La section d'investissement.....	7
3.1.	Les dépenses d'investissement.....	7
3.2.	Les recettes d'investissement.....	7
4.	Niveau et structure de l'encours de dette de GENERIA.....	8

1. Les résultats 2024

Le résultat global de clôture (cumulé) s'établit à 12 374 118,39 € au compte administratif 2024, après restes à réaliser. Le résultat de fonctionnement au CA 2024 s'élève à 12 808 891,14 € et celui d'investissement est négatif, -434 772,75 €.

Les résultats se décomposent de la façon suivante :

En euros	CA 2024
Dépenses de fonctionnement 2024 (1)	2 952 143,51
Recettes de fonctionnement 2024 (2)	3 913 923,02
Résultat de fonctionnement de l'année 2024 (3)=(2)-(1)	961 779,51
Résultat antérieur reporté (4)	11 847 111,63
Résultat de fonctionnement de l'exercice (5)=(3)+(4)	12 808 891,14
Dépenses d'investissement 2024 (6)	6 646 162,39
Recettes d'investissement 2024 (yc affectation au 1068) (7)	6 614 263,47
Résultat d'investissement de l'année 2024 (8)=(7)-(6)	- 31 898,92
Résultat antérieur reporté (9)	- 402 873,83
Résultat d'investissement de l'exercice (10)=(8)+(9)	- 434 772,75
Résultat cumulé (11)=(5)+(10)	12 374 118,39
Restes à réaliser (12)	-
Résultat à reprendre au BP 2025 (13)=(11)-(12)	12 374 118,39

Les recettes réelles de fonctionnement 2024 se sont élevées à 3 763 923,02 €. Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 2 740 753,87 € en 2024. Elles se décomposent entre les dépenses de gestion (2 259 667,41 €), les charges de personnel et les indemnités des élus (412 035,32 €) et les charges financières (69 051,14 €).

Les opérations d'ordre de la section de fonctionnement s'élèvent à 211 389,64 € en dépenses (dotations aux amortissements) et à 150 000 € en recettes (neutralisation de l'amortissement d'1/40^{ème} de la subvention d'équipement de 6 M€ versée à Idex La Défense et prévue par l'avenant n°10).

L'épargne brute (hors opérations d'ordre) s'établit à 1 023 169,15€, en diminution de 30% par rapport à 2023.

La section de fonctionnement dégage un résultat de l'exercice de 961 779,51 € soit 25% des recettes de fonctionnement de l'année.

Les dépenses d'investissement hors dette se sont élevées à 6 023 696,16 €. Le remboursement de la dette s'élève à 472 466,23 €. L'épargne nette s'établit à 550 702,92 €.

Le besoin de financement de la section d'investissement est couvert par le fonds de roulement de GENERIA. Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2024.

Le tableau ci-dessous décrit les équilibres financiers de GENERIA en 2023 et en 2024 :

Mouvements réels hors ordre - En Euros	CA 2023	CA 2024
Recettes de fonctionnement	4 022 540,15	3 763 923,02
- Dont redevance ILD	2 744 659,46	2 653 906,85
- Dont redevance SUC	1 169 311,43	958 897,25
- Dont redevance ENERBIO SA	108 147,00	48 818,00
- Dont autres	422,26	102 300,92
Dépenses de fonctionnement	2 565 905,05	2 740 753,87
- Dépenses de gestion	2 072 020,64	2 259 667,41
--> Locaux	224 704,00	255 324,24
--> Dépenses de contrôle	197 660,03	280 438,20
--> Autres dépenses de gestion	92 827,58	207 930,70
--> Reversements aux membres	934 092,03	867 399,27
--> Taxe foncière	622 737,00	648 575,00
- Dépenses de personnel	407 542,71	412 035,32
- Frais financiers	86 341,70	69 051,14
Epargne Brute	1 456 635,10	1 023 169,15
Remboursement du capital de la dette	455 389,14	472 466,23
Epargne nette	1 001 245,96	550 702,92
Dépenses d'investissement hors dette	11 336,00	6 023 696,16
Besoin/excédent de financement	989 909,96	-5 472 993,24
Encours de dette au 31/12	1 998 852,46	1 526 386,23
Capacité de désendettement	1,37	1,49

2. La section de fonctionnement

2.1. Les dépenses de fonctionnement

En 2024, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 2 740 753,87 €. Elles progressent de 6,8% par rapport à 2023.

Les dépenses à caractère général (chapitre 011) hors impôts, taxes et versements assimilés s'élèvent à 730 228,30 €.

Elles concernent principalement :

- Les missions de contrôle des délégations de service public pour un montant cumulé de 221 464,20 €. Les frais engagés sont couverts par les redevances de contrôle versées par les concessionnaires.
- Les honoraires d'avocats pour un montant de 58 974 €.
- Les études sur le schéma directeur et la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réception des travaux de l'avenant n°10 de la concession ILD, pour un montant de 81 622,50 €.
- Les frais liés aux locaux (255 324,24 €) dont la location des locaux pour héberger les services de GENERIA pour un montant de 241 896,78 € et les frais de nettoyage des locaux (10 342,62 €).

Les impôts, taxes et versements assimilés (article 63512) correspondent aux dépenses de taxe foncière des différents sites de production dans le périmètre SUC et Idex La Défense. Il s'agit des centrales Alsace et Gambetta à Courbevoie, Noël Pons à Nanterre et Alençon à Courbevoie.

Les seules taxes foncières se sont élevées à 648 575,00 € en 2024 dont 645 478,00 € sont remboursés par les concessionnaires Idex La Défense et la Société Urbaine de Climatisation (SUC) au titre des installations mises à disposition par le Syndicat.

Les autres dépenses concernent des fournitures, de l'alimentation, des abonnements, etc.

Les redevances d'occupation constatées au chapitre 65, autres charges de gestion courante concernent des versements aux collectivités membres de GENERIA et sont prévues dans chaque contrat de concession. Celles-ci sont versées par le concessionnaire à GENERIA qui les reverse aux collectivités membres (Conseil départemental, ville de Courbevoie, ville de Nanterre, ville de Puteaux). Elles s'élèvent à 850 779,27€ en 2024, contre 917 471 € en 2023. ; Les reversements sont opérés avec un exercice de décalage.

Il s'agit, pour le concessionnaire Idex La Défense, du reversement de la redevance d'occupation du domaine public (article 55) de N-1 :

- Pour le Conseil départemental : 134 997,28 €
- Pour la ville de Courbevoie : 127 452,14 €
- Pour la ville de Puteaux : 239 427,20 €
- Pour la ville de Nanterre : 240 608,39 €

Pour la SUC, il s'agit également de la rétrocession de la redevance d'occupation du domaine public (article 54) pour les montants suivants :

- Pour le Conseil départemental : 19 689,65 €
- Pour la ville de Courbevoie : 17 407,65 €
- Pour la ville de Puteaux : 35 502,44 €
- Pour la ville de Nanterre : 35 693,31 €

En outre, en 2024, un montant de 16 620 € a été versé à Paris La Défense au titre de l'occupation du domaine public (reversement d'une quote-part de la recette perçue).

Les dépenses de personnel et les indemnités des élus (chapitre 012 et une partie du chapitre 65) représentent 15,0% des dépenses réelles de la section de fonctionnement (412 035,32 €). Ce taux reste faible par rapport à la moyenne nationale des structures intercommunales et témoigne de la maîtrise de la masse salariale au sein de GENERIA. Ces dépenses sont relativement stables (+1,1%) par rapport à 2023.

Les frais financiers concernent un emprunt à taux fixe de 3,75%. Le montant 2024 des charges financières (incluant les intérêts courus non échus) s'est établi à 69 051,14 €, en diminution de 20% par rapport à 2023.

Les opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement se sont élevées à 211 389,64 € et correspondent aux amortissements des immobilisations (61 389,64 €) et à l'amortissement (à hauteur de 150 000€) de la subvention d'équipement de 6 M€ versée à Idex La Défense prévue par l'avenant 10 pour la réalisation des travaux de verdissement des réseaux.

2.2. Les recettes de fonctionnement

En 2024, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 3 763 923,02€ et baissent de 6,4% par rapport à 2023.

Elles sont constituées des versements des concessionnaires. Trois types de redevances sont versées par les concessionnaires Idex La Défense, SUC et ENERBIOSA :

- 1 - La mise à disposition d'ouvrages :
 - Mise à disposition du terrain Noël Pons pour Idex La Défense (article 57 du contrat de concession), laquelle redevance correspond au montant de l'annuité d'emprunt acquittée par le Syndicat en remboursement de l'emprunt souscrit pour l'acquisition de ce terrain.
 - Pour la SUC (article 56 du contrat de concession) il s'agit de la mise à disposition des ouvrages, soit 5 % des recettes annuelles hors taxes du concessionnaire.
- 2 - L'occupation du domaine public qui est rétrocédée aux collectivités constitutives de GENERIA pour compenser l'occupation de leur domaine (article 55 pour Idex La Défense et article 54 pour la SUC). Pour Enerbiososa (article 47.1 du contrat de concession), il s'agit de la mise à disposition et de l'occupation du domaine public correspondant au terrain d'assiette de la chaufferie.
- 3 - La redevance de contrôle est destinée à assurer le coût des dépenses de contrôle exercées par le Syndicat, ainsi que le coût du bureau d'études qui assiste GENERIA dans sa mission de contrôle. Il s'agit de l'article 56 pour Idex La Défense, article 55 pour la SUC et 47.2 pour ENERBIOSA.

Pour 2024, les montants versés par les concessionnaires sont les suivants :

- Pour Idex La Défense (total 2 653 906,85 €) :
 - Mise à disposition du terrain Noël Pons : 547 423,20 €,
 - Remboursement de la taxe foncière : 623 261,00 €,
 - Occupation domaine public : 687 071,28 €,
 - Redevance de contrôle : 796 151,37€.
- Pour la SUC (958 897,50 €) :
 - Mise à disposition des ouvrages : 673 314,01 €,
 - Remboursement de la taxe foncière : 22 217 €,
 - Occupation domaine public : 107 730,49 €,
 - Redevance de contrôle : 155 636 €.
- Pour ENERBIOSA (48 818,00 €) :
 - Occupation du domaine public : 24 930 €,

- o Redevance de contrôle : 23 888,00€.

Les diminutions constatées en 2024 par rapport au niveau des redevances contractuelles 2023 s'expliquent essentiellement par le recul des parts proportionnelles des redevances en raison des niveaux de chiffre d'affaires particulièrement élevés en 2023 dans le contexte de la crise énergétique.

3. La section d'investissement

3.1. Les dépenses d'investissement

Les dépenses se sont élevées à 6 496 162,39 € et elles concernent :

- Le versement d'une subvention d'équipement de 6 M€ à Idex La Défense prévue par l'avenant 10 pour la réalisation des travaux de verdissement des réseaux et votée par délibération du Comité syndical le 7 décembre 2023,
- Le remboursement du capital de la dette (455 389,14 €),
- L'achat de matériel informatique et des travaux d'aménagement intérieur,
- L'actualisation du dépôt de garantie.

Le compte administratif affiche un montant de 150 000 € de dépense d'ordre au titre de la neutralisation de l'amortissement en 2024 d'1/40^{ème} de la subvention d'équipement versée à IDEX La défense dans le cadre de l'avenant 10.

3.2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement proviennent de l'excédent reporté et du virement de la section de fonctionnement.

4. Niveau et structure de l'encours de dette de GENERIA

En 1999, GENERIA a souscrit un emprunt en 1999 pour l'acquisition du terrain de la centrale Noël Pons. L'annuité est remboursée par Idex La Défense dans le cadre de la redevance de mise à disposition du terrain Noël Pons.

Cet emprunt a été renégocié en 2011 pour bénéficier d'un taux plus favorable. Il sera totalement remboursé le 1er septembre 2027.

L'emprunt est à taux fixe (3,75%) et le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 1 526 386,23 €.

La capacité de désendettement, qui estime le nombre d'années que mettrait GENERIA à rembourser toute sa dette en y affectant toute son épargne brute, est très faible. Elle s'élève 1,4 années en 2024.

Le niveau d'endettement de GENERIA est donc très faible d'autant plus que le capital est remboursé par le concessionnaire Idex La Défense.
